



N°7715
Entrée le 06.03.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 06.03.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 6 mars 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Messieurs les **Ministres de l'Économie et des Affaires étrangères et européennes** concernant **la disparition de deux militants écologistes au Mexique et le lien potentiel à une entreprise ayant son siège à Luxembourg** .

Le 15 janvier 2023, le représentant de la communauté indigène Aquila Antonio Díaz Valencia et l'avocat Ricardo Arturo Lagunes Gasca ont été portés disparus le long de la frontière entre les États de Colima et Michoacán. La disparition a été signalée après une réunion ayant comme sujet le non-respect par une entreprise sidérurgique d'Amérique latine des accords relatifs à leur mine de Las Encinas.

Par la suite, des experts de l'ONU ont exigé le 20 février 2023 des réponses sur le sort de ces deux défenseurs des droits humains disparus et ont exhorté le gouvernement du Mexique à enquêter sur leur disparition. Sachant que l'entreprise concernée a son siège à Luxembourg, Messieurs les Ministres ont adressé fin janvier un courrier demandant des explications à celle-ci.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Messieurs les Ministres :

Messieurs les ministres, ont-ils reçu depuis lors une réponse de ladite société à leur lettre concernant la disparition d'Antonio Díaz Valencia et Ricardo Arturo Lagunes Gasca ?

- **Dans l'affirmative, Messieurs les Ministres peuvent-ils nous communiquer le contenu de cette réponse ?**
- **Dans la négative, quelles seront les prochaines démarches entreprises par Messieurs les Ministres ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Stéphanie EMPAIN
Députée

Charles MARGUE
Député



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, et de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, à la question parlementaire n°7715 du 6 mars 2023 des honorables Députés Madame Stéphanie Empain et Monsieur Charles Margue

Dans leur lettre conjointe, les ministères des Affaires étrangères et de l'Économie ont en effet exprimé leur grande préoccupation quant au sort de M. Diaz Valencia et M. Lagunes Casca. En rappelant les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises - notamment en ce qui concerne la responsabilité des entreprises de prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme qui sont directement liés à leurs opérations, produits ou services par leurs relations commerciales - les deux ministères ont demandé à l'entreprise d'aider les autorités locales à faire toute la lumière sur ces allégations très graves ainsi que d'indiquer les actions qu'elle a prises pour y répondre.

L'entreprise en question a répondu vers la mi-février en rejetant formellement toute spéculation selon laquelle Ternium ou sa filiale Las Encinas auraient eu un quelconque lien et a fortiori une quelconque implication avec les événements qui ont conduit à la disparition de M. Diaz Valencia et M. Lagunes Casca. L'entreprise précise vouloir continuer à coopérer pleinement avec les autorités mexicaines dans le cadre des enquêtes en cours et rappelle, dans sa lettre, son engagement pour les droits humains, notamment à travers son code de conduite interne et des projets concrets sur place.

Le ministère de l'Économie aussi bien que le ministère des Affaires étrangères et européennes ont suivi cette affaire depuis le début, y ayant été sensibilisés par des ONG ainsi que par un courrier de la part des Nations Unies à ce sujet. La disparition des deux défenseurs des droits humains a également été soulevée lors d'une rencontre entre le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et européennes et la vice-ministre des Affaires étrangères du Mexique. Toutefois, il convient de rappeler que ce n'est pas le rôle des ministres de s'exprimer au sujet d'une entreprise mise en cause, ou de se positionner à ce stade sur le fond de l'affaire, alors que des enquêtes locales semblent être en cours.

Le PCN (Point de contact national) luxembourgeois pour la conduite responsable des entreprises, bien qu'il n'ait pas été saisi d'une plainte, a également suivi d'emblée cette affaire en contactant son homologue mexicain, qui n'a cependant pas pu apporter d'éléments pour le moment. En tout état de cause, suivant les règles de l'OCDE il appartiendrait au PCN mexicain de traiter une telle plainte, compte tenu du caractère exclusivement local, mexicain, de cette affaire.

Luxembourg, le 30/03/2023

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot